

Zeitschrift: Technique agricole Suisse
Herausgeber: Technique agricole Suisse
Band: 57 (1995)
Heft: 10

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

De nouveaux visages à l'AD

Conduite pour la première fois sous la houlette du nouveau président central, le Conseiller national Max Binder, l'assemblée des délégués de l'Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture s'est déroulée à Lucerne où elle a appris avec satisfaction la nouvelle: les agriculteurs conserveront les ristournes douanières de carburant. Fidèle à sa mission, l'ASETA poursuit son engagement dans les questions soulevées par la TVA. Sur le plan interne, elle a nommé un groupe de travail dont la tâche sera de réfléchir aux perspectives d'avenir de l'ASETA. Le compte-rendu détaillé de l'AD paraîtra dans le prochain numéro de Technique Agricole.

Exemptées en principe de la TVA, les exploitations agricoles ne facturent pas cette taxe aux preneurs de leurs produits. Pourtant, les marchands et distributeurs du secteur agricole déduisent un impôt préalable de 2% sur tout produit agricole. Cette nouvelle «taxe occulte» est intégrée au système inamovible de l'impôt sur la consommation et, si cette fois elle ne concerne pas l'industrie et l'exportation, c'est l'agriculture déjà sévèrement pénalisée, qui en fait les frais. L'ASETA confirme sa vocation de «représentante d'intérêts» en défendant la cause des entrepreneurs agricoles. Elle s'oppose en effet avec détermination à certains règlements contenus dans l'ordonnance sur la TVA comme par exemple au placement au taux unique de 6,5% si livraisons de matériel, de semis ou d'engrais sont exécutées en même temps que les travaux qui en découlent alors que les graines et autres fournitures isolées seraient taxées à 2,5%. Les négociations – dévoreuses de temps – menées avec l'Office fédéral des contributions, ont démontré que l'on ne pouvait remédier à ce désavantage. Toutefois, de concert avec l'Union suisse des paysans et une entreprise de l'économie privée, l'ASETA va recourir afin de clarifier cette situation sur le plan juridique.

- Maintien des ristournes douanières de carburant aux agriculteurs
- Représentation des intérêts de l'agriculture dans la circulation routière (voir notre tableau p. 18)
- Succès partiel pour les véhicules 4×4 rapides qui tirent des remorques agricoles (autorisées sans immatriculation jusqu'à un poids garanti de 1500 kg)

Loin de se reposer sur les lauriers, l'ASETA accroît les prestations en faveur de ses membres. Pour cela, elle a mis sur pied un groupe de travail qui, assisté d'un expert externe, sera chargé de définir avec précision les buts et les projets futurs de l'Association et de les soumettre au Comité directeur.

A propos d'avenir... le nombre de jeunes exploitants présents parmi les délégués réunis à l'Assemblée annuelle est très réjouissant.

Ueli Zweifel

Sommaire

Editorial	1
La forêt	
– Nouvelle technologie dans les tronçonneuses	2
Tracteurs	
– La série Agrotron	5
INFOLA	
– Exposition de logiciels pour l'agriculture	8
TA-spécial	
– Ordinateur et agriculture	8
Foires et expositions	
– OLMA 1995, la 53 ^{ème}	14
Nouvelles des sections	
– GE: techniques culturelles au rendez-vous	16
Loi et droit	
– Harmonisation juridique entre la CE et la Suisse	18
Info-ASETA	
– Du mouvement sur le marché des RC	19
– Voyage des lecteurs à l'AGRITECHNICA	15
Prévention des accidents	
– Fendeuses de bûches: un test pratique	20
Nouvelles des produits	25
Rapport FAT no 468	
– Distribution automatique de concentrés en stabulation entravée	26
Impressum	10
Page de couverture:	
Informatique et agriculture: on ne demande pas des «fanas» de l'ordinateur mais une jeunesse flexible qui cherchera des points de repères à l'INFOLA 95 des 4 et 5 novembre, au centre de formation ASETA de Riniken.	(Photo Zw.)